

DIRECTIVES EN MATIERE DE LOGEMENT

Les directives de logement précisent l'application de la politique sociale des entreprises PALLISCO et CIFM en matière d'amélioration du cadre de vie des employés, du dialogue social, et s'appuient sur le fait qu'elles sont engagées dans un processus d'amélioration continue de leurs pratiques.

Ces directives sont assimilées à la "Politique de Logement" ; la Direction s'engage à les appliquer.

Afin d'atteindre ces orientations à long terme, les présentes Directives ont pour objectif de fixer les mesures concrètes validées par la Direction, à mettre en œuvre par l'ensemble du personnel. Nos entreprises PALLISCO et CIFM ont construit plus de 200 logements pour loger des ouvriers, agents de maîtrise et cadres, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur. L'ensemble du personnel ne pouvant être logé, d'autres politiques sociales sont mises en œuvre.

La vision à moyen et à long termes de nos sociétés porte sur 2 axes différents :

- Appui/accompagnement du personnel désireux de construire un logement ;
- Processus d'amélioration continue de l'habitat suivant les disponibilités financières, logistiques et matérielles (construction, réaménagement, renouvellement des logements).

Douala, le 02/02/2022 v03

Vincent PASQUET



Gérant PALLISCO - CIFM